

# Année scolaire 2016/2017

## Dossier d'Inscription ESPACE pour TOUS

NOMS DE LA FAMILLE : ..... / ..... / .....

**Représentant légal 1 :** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Personnel \_\_\_\_\_  Travail \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_  Autre \_\_\_\_\_

**Représentant légal 2 :** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Personnel \_\_\_\_\_  Travail \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_  Autre \_\_\_\_\_

Régime allocataire : CAF  MSA  AUTRE : \_\_\_\_\_

Numéro d'allocataire : \_\_\_\_\_

N° Sécurité sociale : \_\_\_\_\_

(Si votre enfant bénéficie de la CMU, joindre une photocopie de l'attestation)

- ✚ Le dossier ne sera accepté que complet et réceptionné par un responsable de l'Espace pour Tous.
- ✚ L'adhésion annuelle de **5 euros** est à régler à la remise du dossier d'inscription à l'Espace pour Tous. Elle est valable pour la famille.
- ✚ Aucune inscription pour les activités et sorties payantes ne sera prise sans règlement simultané.

### PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- ✚ Les photocopies des 2 pages de vaccination du carnet de santé du mineur **avec les noms et prénom inscrits en haut de chaque page**. Pour les enfants non vaccinés, joindre certificat médical ou courrier explicatif du médecin traitant.
- ✚ \* Copie de l'attestation d'assurance **responsabilité civile extra scolaire en cours de validité**,
- ✚ \* Un justificatif de domicile de moins de trois mois (E.D.F., téléphone ...),
- ✚ Un justificatif du quotient familial (attestation paiement CAF, MSA ...),
- ✚ Pour les bénéficiaires, la notification d'attribution des aides au temps libre.

#### L'ADULTE QUI ADHÈRE SEUL NE REMPLIT QUE :

- Représentant légal 1,
- Personne à prévenir en cas d'urgence,
- Les autorisations le concernant, au bas de la page 3.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES QUE DOIT FOURNIR L'ADULTE QUI S'INSCRIT SEUL, SONT PRÉCÉDÉES D'UN ASTÉRISQUE ROUGE.

# Année scolaire 2016/2017

## Dossier d'Inscription ESPACE pour TOUS

Nom- Prénom du jeune mineur : \_\_\_\_\_  
Adresse de contact (si différente des responsables légaux) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de scolarité : \_\_\_\_\_  
Sexe : F  M Classe : \_\_\_\_\_

Nom- Prénom du jeune mineur : \_\_\_\_\_  
Adresse de contact (si différente des responsables légaux) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de scolarité : \_\_\_\_\_  
Sexe : F  M Classe : \_\_\_\_\_

Nom- Prénom du jeune mineur : \_\_\_\_\_  
Adresse de contact (si différente des responsables légaux) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de scolarité : \_\_\_\_\_  
Sexe : F  M Classe : \_\_\_\_\_

**Personne à prévenir en cas d'urgence (si différente des responsables légaux) :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Personnel \_\_\_\_\_  Travail \_\_\_\_\_  
 Portable \_\_\_\_\_  Autre \_\_\_\_\_

### **Autorisations :**

✚ **J'autorise/je n'autorise pas** (rayer la mention inutile) mon enfant à participer aux activités intérieures et extérieures et aux sorties proposées par l'Espace pour Tous.

✚ **Je soussigné :** ..... **responsable légal de :** .....  
**Autorise / n'autorise pas** mon enfant à quitter seul le lieu où se déroule l'activité.

Nom de la personne habilitée, éventuellement, à venir chercher votre enfant : .....  
.....

✚ En soirée, en cas d'heure tardive, je m'informe auprès du responsable adulte et prends mes dispositions.

# Année scolaire 2016/2017

## Dossier d'Inscription ESPACE pour TOUS

### FICHE SANITAIRE DE LIAISON

**Repas spéciaux :** .....

Renseignements Médicaux	
<p><u>L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Oreillons    <input type="checkbox"/> Rubéole    <input type="checkbox"/> Varicelle  <input type="checkbox"/> Angines    <input type="checkbox"/> Otites    <input type="checkbox"/> Rougeole  <input type="checkbox"/> Scarlatine    <input type="checkbox"/> Coqueluche  <input type="checkbox"/> Rhumatisme articulaire aigu  <input type="checkbox"/> Asthme         </p>	<p><u>Allergie :</u>                    <input type="checkbox"/> Alimentaires  <input type="checkbox"/> Asthme  <input type="checkbox"/> Médicaments</p> <p>Autres : .....</p> <p>Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

En cas de consignes médicales (traitements en cours, contre-indications médicales,...), fournir l'ordonnance médicale et les médicaments prescrits (dans leur boîte d'emballage d'origine, marqués au nom de l'enfant avec la notice jointe).

Recommandations utiles des parents : Votre enfant porte t'il des verres de contact, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires etc..... Précisez.

---



---



---

TOUS CES RENSEIGNEMENTS RESTERONT CONFIDENTIELS

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné : \_\_\_\_\_

Responsable légal de l'enfant : \_\_\_\_\_

- Autorise le responsable de l'activité, se trouvant sur place, à faire pratiquer toute intervention médicale que nécessiterait l'état de santé de mon enfant.
- M'engage à payer ou rembourser les frais médicaux, d'hospitalisation et divers, incombant à la famille
- Autorise mon enfant à être transporté dans une voiture particulière en cas de nécessité de déplacement,
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de chaque lieu où se déroule l'activité mise en place par l'Espace pour Tous, l'accepte et m'engage à le respecter.

**Date**

**Signature**

### L'ESPACE pour TOUS

#### C'EST :

##### Le Pôle Famille :

- ✚ Actions collectives en direction des familles,
- ✚ Actions de prévention et d'information liées au logement, cadre de vie, santé, vacances, consommation, ...
- ✚ Soutien à la parentalité
- ✚ Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

**Le Pôle Animation globale** : organisation d'évènements avec et pour les habitants (Fête du Jeu, Forum des Associations et Journée Sport pour Tous, Journées des Femmes, Troc Ô Boutures, Ceven'Jam ...)

**L'Espace Ados** : écoute, conseils, informations (accueil anonyme et confidentiel à partir de 13 ans)

**Le Pôle Ados Loisirs** : activités tout au long de l'année pour les jeunes de 11 à 17 ans (ateliers, sorties, séjours, stage ...)

**Le LAEP des Calquières** : Lieu d'Accueil Enfants Parents pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent

#### Renseignements à l'Espace pour Tous

##### L'ESPACE pour TOUS : Un lieu de rencontres et d'échanges

Il accueille, offre des services et des activités à l'ensemble des habitants

Il est ouvert à tous : jeunes, adultes, familles, associations  
Faites-nous part de vos attentes et de vos suggestions !

**Et,  
Si vous avez des compétences,  
Si vous désirez les mettre au service des « autres »**

#### APPELEZ-NOUS !

# « Espace pour Tous »

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Pôle Ados Loisirs

*Accueil de Loisirs sans Hébergement 11/17 ans*

et

### Pôle Famille



11, rue Pierre Gorlier – 30120 Le Vigan

Tél. : 04 67 07 31 86 / Fax : 04 67 13 85 38

[contact@espacepourtous.fr](mailto:contact@espacepourtous.fr)

[www.espacepourtous.fr](http://www.espacepourtous.fr)

**Siège Administratif et Financier**

**A.E.M.C**

362, route de Laparot

30120 Molières-Cavaillac

Tél. : 04 67 81 64 35 – Fax : 04 67 81 27 69

## SOMMAIRE

Article 1 :	Présentation de la structure	3
Article 2 :	Périodes d'ouverture	3
Article 3 :	Encadrement	3
Article 4 :	Dossier d'inscription	3
Article 5 :	Modalités d'inscription	3/4
Article 6 :	Tarifs	4
Article 7 :	Organisation	4
Article 8 :	Maladies – Accidents	4
Article 9 :	Photographies et droit à l'image	4
Article 10 :	Recommandations	5
Article 11 :	Prise en charge des enfants	5
Article 12 :	Respect et comportement des jeunes accueillis	5

### Article 1 : Présentation de la structure

L'**accueil de loisirs sans hébergement** est un lieu d'accueil, de découvertes, de loisirs éducatifs, de rencontres et d'échanges à destination des jeunes de 11 à 17 ans.

L'A.L.S.H. est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gard.

Le **Pôle Famille** est un lieu d'accueil propice aux échanges parents/enfants/grands-parents. Il propose des activités ludiques et/ou créatives, des sorties en famille ou destinées aux personnes isolées.

Espace de rencontres et d'échanges.

Pour participer aux activités, l'adhésion à l'Espace pour Tous est obligatoire. Elle est de 5€ pour l'année scolaire en cours. Elle est valable pour tous les membres de la famille.

### Article 2 : Périodes d'ouverture

L'ALSH et le Pôle Famille fonctionnent toute l'année (de septembre à août) selon une programmation préétablie.

### Article 3 : Encadrement

L'**équipe d'animation de l'ALSH** est composée : d'un directeur, d'animateurs diplômés ou en cours de formation BAFA. Leur nombre correspond aux dispositions de la législation.

Toutefois, et conformément à la réglementation de la Jeunesse et des Sports, 20% du personnel encadrant n'a pas obligation à être diplômé.

La **Référente Famille** gère les activités du Pôle Famille.

### Article 4 : Dossier d'adhésion

Le dossier d'adhésion complet se compose de :

- Une fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire de liaison
- Des autorisations parentales
- Le règlement intérieur de l'Espace pour Tous
- Les photocopies des deux pages de vaccinations du carnet de santé (le nom et le prénom du jeune doivent être inscrits sur chaque page)
- Une copie de l'attestation d'assurance **responsabilité civile extra scolaire** en cours de validité
- Un justificatif de domicile du responsable légal de l'enfant

L'adulte qui s'inscrit seul a un dossier d'adhésion simplifié.

Aucun adhérent ne pourra participer aux activités de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement ou celles du Pôle Famille de l'Espace pour Tous si son dossier n'est pas complet. Toute modification ou changement de situation doivent être signalés par écrit (courrier ou mail) et le cas échéant, accompagnés de pièces justificatives auprès du secrétariat de l'Espace pour Tous.

### Article 5 : Modalités d'inscription aux activités

L'inscription à une ou plusieurs activités doit se faire auprès du secrétariat de l'Espace pour Tous. Aucune pré-réservation sur place ou par téléphone ne peut être prise en compte.

Les personnes ne pouvant se rendre dans nos bureaux aux horaires d'ouverture peuvent se faire connaître et demander un rendez-vous afin de procéder aux inscriptions.

Seules les annulations d'inscriptions aux activités, faites **48 heures avant ou justifiées par certificat médical** seront remboursées ou portées au crédit de la famille ou de l'adulte : donc utilisables pour d'autres activités dans la mesure des places disponibles.

En cas d'annulation de l'activité du fait de l'organisateur, un avoir est proposé sur les prochaines activités ou un remboursement.

Les dossiers d'adhésion sont à retirer à l'Espace pour Tous ou à télécharger sur le site web de l'Espace pour Tous : [www.espacepourtous.fr](http://www.espacepourtous.fr)

Pour certaines activités spécifiques, des documents complémentaires pourront être demandés aux adhérents.

### **Article 6 : Tarifs**

Ils sont établis par l'Espace pour Tous.

L'adhésion à l'Espace pour Tous est de 5€ par année scolaire, par foyer.

### **Article 7 : Organisation**

Un Projet Educatif définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe de Direction de l'**A.L.S.H.** Ses finalités, ses valeurs et ses choix sont liés à l'analyse des besoins et souhaits des adolescents ainsi qu'à un diagnostic de territoire.

Pour chaque période d'accueil, un objectif pédagogique à l'initiative de l'équipe de Direction précise les conditions de mise en œuvre du projet éducatif

Un programme saisonnier des activités est remis aux adultes et jeunes lors de l'adhésion, puis par mail ou par courrier pour les périodes d'activités suivantes.

Les sorties sont effectuées soit en autocar, soit avec un véhicule de l'Association Educative du Mas Cavailiac, soit à pied.

### **Article 8 : Maladies - Accidents**

En cas de maladie survenant à l'Accueil de Loisirs, le responsable appelle les parents. Ensemble, ils décident de la conduite à tenir et de l'appel du médecin. Le responsable peut demander aux parents de venir chercher l'enfant.

Si le contact avec les parents n'est pas possible, le responsable peut alors de sa propre initiative appeler un médecin, s'il juge que l'état de santé de l'enfant le nécessite.

En cas d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgence, S.A.M.U, pompiers ou à un médecin. Les parents seront aussitôt prévenus.

Lors des sorties et activités du Pôle Famille, les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte ou des adultes majeurs accompagnants.

### **Article 9 : Photographies et droit à l'image**

La famille autorise ou n'autorise pas la structure à utiliser les photos de son enfant, pour sa communication.



### Article 10 : Recommandations

L'Espace pour Tous décline toute responsabilité concernant les objets et affaires personnelles des adhérents participant aux activités et aux séjours.

### Article 11 : Prise en charge des jeunes

Sur la fiche d'inscription, les parents peuvent désigner des personnes majeures susceptibles d'accompagner et récupérer l'enfant. Ces personnes devront fournir la preuve de leur identité à la demande des animateurs.

Il sera demandé de fournir la décision de justice au moment de la constitution du dossier, si l'un des parents n'est pas autorisé à venir chercher l'enfant.

Les parents autorisant leurs enfants à rentrer seuls à leur domicile déchargent les animateurs de leurs responsabilités à l'égard de l'enfant à partir de l'arrivée des enfants sur les lieux et heures prévus par le programme des activités.

Les animateurs ne sont pas autorisés par la Direction de l'Espace pour Tous à raccompagner les enfants à leur domicile.

Sauf cas exceptionnel et, avec autorisation circonstancielle parentale écrite pour les mineurs, les lieux et heures de prise en charge des enfants ou des adultes par les animateurs peuvent être adaptés, s'ils se trouvent sur le parcours principal du groupe.

### Article 12 : Respect et comportement des enfants accueillis

En cas de détérioration du matériel, comportements dangereux, propos injurieux ou non-respect du règlement, une exclusion temporaire voire définitive pourra être décidée par l'Espace pour Tous sur rapport circonstancié des animateurs et après avoir entendu les parents s'il s'agit d'un mineur.

Toute dégradation du matériel ou des locaux commise par un mineur, engage la responsabilité des parents et le remboursement immédiat dégâts.

En cas d'entorse sévère au règlement, l'adhérent sera exclu de l'activité en cours. Pour les mineurs, il sera demandé aux parents de venir instamment récupérer leur enfant.

La consommation de cigarettes, d'alcool et de drogue est strictement interdite, conformément aux lois en vigueur, dans les locaux de l'Espace pour Tous et dans le cadre des activités organisées qui n'ont pas lieu dans les locaux de la structure.

D'une manière générale, l'usage, la détention et l'introduction de toutes substances illicites sont interdits ainsi que les instruments dangereux (couteaux, cutters, ...).

*Règlement intérieur Espace pour Tous  
Applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du représentant du jeune

Signature du jeune